



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°09

MERCREDI 11 MARS 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 11 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE ET DU CONSOMMER LOCAL

Abordant sa communication, le Président de la République souligne que les performances de la production, dans le secteur agricole, appellent la mise en œuvre d'une vision systémique intégrant à la fois la restructuration des marchés et circuits de distribution des produits agricoles, la transformation des productions, la maîtrise et la régulation de la demande ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux. A cet effet, il demande au Gouvernement de veiller à l'encadrement et à la régulation de la commercialisation des produits agricoles et horticoles, et d'accélérer le déploiement du Programme national de réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles.

Dans ce sillage, le Chef de l'Etat instruit le Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre de l'Agriculture de travailler à la signature de conventions de commercialisation, afin d'assurer l'écoulement des productions agricoles à des prix rémunérateurs. Il insiste sur la nécessité d'accentuer les campagnes d'information et de promotion de la consommation de la production agricole nationale, en développant un label qualité « Sénégal », tout en renforçant les capacités de l'Institut de Technologie alimentaire (ITA), notamment dans ses missions de valorisation des recherches sur les céréales et productions horticoles.

Il souligne, enfin, l'attention particulière à accorder à la réalisation des stocks de sécurité pour les denrées stratégiques et produits de consommation courante et à la stabilité des prix, avant de demander de faire l'évaluation de l'état d'application de la loi sur les prix et la protection des consommateurs.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES

Rappelant que l'année 2026 est dédiée à l'économie sociale et solidaire, le Président de la République indique l'importance et l'urgence de veiller à l'application intégrale des dispositifs et instruments prévus par la loi d'orientation relative à l'Economie sociale et solidaire. A cet



effet, outre l'établissement du Fichier national de l'Economie sociale et solidaire, il demande au Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire d'accélérer la mise en place des mécanismes de l'Economie sociale et solidaire dans la dynamique de promotion d'un développement durable et participatif.

Pour le Chef de l'Etat, il convient de mobiliser les acteurs publics, le secteur privé, les structures de microfinance, les femmes, les jeunes et toutes les forces vives de la Nation autour d'une doctrine nationale de développement endogène de l'économie solidaire.

A cet égard, au-delà de l'intégration des initiatives des associations sportives et culturelles dans la nouvelle politique en matière d'économie sociale et solidaire, il demande d'améliorer les performances des projets de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les vulnérabilités, à travers la crédibilité du Registre national unique (RNU). En outre, le Président de la République fait observer la nécessité d'intensifier le processus de restructuration des programmes de protection sociale et de solidarité nationale, dans une optique d'asseoir la complémentarité et le soutien optimal de l'Etat aux initiatives de consolidation de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, il demande au Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire de préparer la tenue, d'ici la fin du mois d'octobre 2026, de la première session du Conseil national de l'Economie sociale et solidaire.

ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ROUTIERS

Considérant la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes, autoroutes, pistes de production et ouvrages de franchissement comme des préoccupations majeures des populations et des acteurs économiques, le Président de la République demande d'intensifier l'exécution des projets d'infrastructures routières prioritaires validés et de mettre en œuvre un nouveau Schéma routier national optimisé, en cohérence avec l'urbanisation accélérée du territoire et le déploiement des Pôles de développement.

AGENDA DIPLOMATIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU SÉNÉGAL

Le Président de la République rappelle que le Sénégal reste un pays attaché à la paix, au multilatéralisme et à l'intégration africaine, avant de demander de veiller à la modernisation de notre réseau diplomatique et consulaire, en vue de renforcer l'efficacité de notre politique étrangère. Dans ce cadre, il informe le Conseil avoir convoqué, les 18 et 19 avril 2026, la Conférence des Ambassadeurs, Consuls généraux et Consuls du Sénégal.

Il annonce également que notre pays accueillera, les 20 et 21 avril 2026, la 10ème édition du Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique, qui enregistrera la participation de plusieurs décideurs et acteurs civils et militaires du continent africain.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

PLACE DU CAPITAL HUMAIN DANS LA STABILITÉ SOCIALE

Le Premier Ministre a rappelé que le capital humain est essentiel dans la vie économique et sociale de la Nation. Dès lors, le Gouvernement accorde une importance de premier ordre à tous les secteurs ayant un lien direct avec le développement humain et, en particulier, à ceux de l'Éducation et de la Santé. Il a fait un diagnostic du secteur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, en proie à une crise lancinante due essentiellement à un déficit global en personnels, un manque d'infrastructures et d'équipements en nombre et en qualité, la détérioration de l'environnement scolaire, l'inadéquation des curricula d'enseignement et de formation, la faible promotion de filières scientifiques, la question récurrente des bourses des étudiants, le dérèglement du calendrier universitaire ainsi que l'instabilité chronique de l'espace scolaire et universitaire.

Le Premier Ministre a fait noter que pour le secteur de la Santé, les problèmes sont liés, entre autres, à la fragmentation des systèmes d'information de santé, au manque d'infrastructures et d'équipements modernes intégrant des solutions numériques et énergétiques, à l'insuffisance des ressources humaines et financières ainsi qu'au déficit d'entretien et de maintenance. Il s'y ajoute l'obsolescence du cadre institutionnel et juridique, la répartition inégale du personnel et des moyens, la dépendance structurelle aux importations de médicaments, de matériels et autres produits de santé, le sous-investissement dans la prévention ainsi que la faiblesse du plateau médical, rendant plus difficile l'accès à des soins de santé de qualité.

Pour le Premier Ministre, face à ce constat, l'Etat a déployé des efforts exceptionnels, dans un contexte général difficile, pour redresser ces secteurs vitaux. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le Pacte national de Stabilité sociale pour une Croissance inclusive et durable, signé le 1er mai 2025 entre le Gouvernement, les Syndicats et le Patronat.

Dans le secteur de l'Education et de l'Enseignement supérieur, le Gouvernement déroule son plan quinquennal de recrutement de personnels pour renforcer les effectifs des enseignants afin de couvrir, à terme, les besoins en encadrement pédagogique et garantir la continuité du service public de l'éducation. En outre, selon le Premier Ministre, des avancées significatives ont été notées dans l'intensification de l'accès, dans l'inclusion et l'équité sociale, dans l'amélioration de la gestion des carrières des personnels enseignants, dans la valorisation de la fonction enseignante, ainsi que dans le renforcement des capacités des enseignants par la formation diplômante universelle et la formation continue.

Le Premier Ministre a souligné que, dans le domaine de la Santé, le Gouvernement a engagé une réorganisation des programmes sectoriels, en mettant davantage l'accent sur les actions de prévention et de promotion de la santé. Cette orientation stratégique s'accompagne d'une révision de l'organigramme du ministère au niveau central ainsi que de plusieurs réformes structurantes en cours, notamment la révision du Code de la Santé publique, la réforme du cadre juridique relatif à la santé mentale ainsi que l'actualisation de la carte sanitaire nationale.



Le Premier Ministre a également souligné les résultats probants obtenus sur le plan des ressources humaines et des infrastructures sanitaires, avant de lancer un appel à tous les acteurs et partenaires des systèmes d'éducation et de santé à un sursaut dans l'intérêt exclusif de la Nation.

Enfin, il a invité les ministres à mettre un accent particulier sur les politiques publiques tournées vers la promotion du capital humain, à respecter les engagements pris au nom du Gouvernement, à faire preuve d'ouverture pour maintenir et consolider le dialogue pour la stabilité et la paix sociales et à ne ménager aucun effort pour prévenir et trouver des solutions aux difficultés qui surviennent dans les relations entre l'État et les acteurs sociaux.

AMÉLIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS STRUCTURANTS

Le Premier Ministre a attiré l'attention du Gouvernement sur l'état d'avancement de trois projets structurants inscrits parmi les priorités nationales, à savoir le Programme national de Développement des Agropoles, le Projet d'aménagement de la Corniche Ouest de Dakar et le Projet d'électrification rurale.

S'agissant du Programme national de Développement des Agropoles, le Premier Ministre a rappelé qu'il constitue un levier majeur de notre ambition de souveraineté alimentaire, de transformation industrielle des territoires et de création d'emplois. Il a partagé avec le Conseil certaines difficultés rencontrées, liées au dispositif de gouvernance et à certaines contraintes opérationnelles et financières. Ainsi, il a demandé au Ministre des Finances et du Budget ainsi qu'au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, de prendre les mesures requises pour accélérer les décaissements, apurer les situations les plus critiques, notamment les arriérés de salaires et conduire avec la Banque africaine de Développement une revue diligente des options relatives à l'Agropole Nord, en vue d'une décision rapide et soutenable. Il a demandé également au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, en relation avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce, de finaliser le cadre opérationnel de sécurisation de la matière première agricole, afin de garantir un approvisionnement régulier, durable et conforme aux besoins des futures unités de transformation.

Concernant le Projet d'aménagement de la Corniche Ouest de Dakar, le Premier Ministre a rappelé son importance stratégique, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), Dakar 2026. Il a déploré son arrêt du fait de décomptes impayés, alors que l'échéance de mise à disposition du site s'approche. En conséquence, il a demandé aux Ministres des Finances et du Budget ainsi que des Infrastructures, de procéder, en urgence, à la régularisation des décomptes en instance, afin de permettre la reprise immédiate des travaux et d'assurer leur livraison dans les délais prescrits.

Pour le Projet d'électrification rurale porté par l'ASER, le Premier Ministre a rappelé qu'il participe directement à l'objectif d'accès universel à l'électricité et à la réduction des inégalités territoriales. Il a fait observer que les difficultés rencontrées dans l'admission et le dédouanement des équipements importés compromettent le calendrier d'exécution de ce projet et retardent l'amélioration attendue des conditions de vie des populations rurales concernées. Il a, à cet effet, demandé au Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, au Ministre des Finances et du Budget ainsi qu'au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, de prendre toutes



les dispositions utiles pour lever les blocages douaniers, mettre en place un dispositif accéléré de traitement des équipements destinés au Projet d'électrification rurale, dans le respect de la réglementation en vigueur et d'assurer un suivi rapproché de l'exécution dudit projet, jusqu'à la résorption complète des difficultés.

Le Premier Ministre a clos sa communication en informant le Conseil que le Gouvernement, sous sa conduite, entamera une série de communications publiques sur de grands dossiers, dont la première aura lieu cette semaine, portant sur le thème de la renégociation des conventions et contrats conclus dans les secteurs stratégiques.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Le Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation au Proche et Moyen-Orient.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, chargé du Logement a fait une communication sur le Projet national de Logement : Les Cités de la Transformation.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- Adoption du projet de décret fixant les modalités d'application de la loi n°2025-16 du 27 septembre 2025 portant Code des Investissements.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*